

# Communiqué de presse

Évry, le 28 juin 2011

## Pour une égalité réelle dans le mariage et la parentalité

"*Et pourquoi pas le mariage avec les animaux ou la polygamie ?*". C'est en ces termes outranciers que Brigitte Barèges, députée-maire UMP de Montauban, a réagi mardi 14 juin dernier à la proposition de loi socialiste visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

Rejeté par les membres de la majorité présidentielle, ce texte a une fois de plus fait ressurgir les préjugés persistants d'une certaine droite hostile au mariage homosexuel, en dépit des promesses<sup>1</sup> de Nicolas Sarkozy en 2007.

Militant depuis de nombreuses années pour l'abolition de toute forme de discrimination, le Conseil général de l'Essonne, regrettant le rejet de ce texte, a voté une motion pour une égalité réelle dans le mariage et la parentalité lors de l'Assemblée départementale du 27 juin.

Rappelant l'adoption en juin dernier d'une délibération de l'ONU destinée à promouvoir l'égalité des individus sans distinction de leur orientation sexuelle, le texte porté par le groupe socialiste, écologiste et républicain du Conseil général rappelle que le mariage homosexuel est légal dans de nombreux pays : Pays-Bas, Belgique, Espagne, Canada, Afrique du Sud, Norvège, Suède, Portugal, Islande, Argentine...

**"Sur ce sujet comme sur l'homoparentalité, la droite a plusieurs trains de retard" regrette Jérôme Guedj, Président du Conseil général de l'Essonne. "En 2009, le Conseil général a voté des orientations consistant à instruire les demandes d'agrément en vue d'adoption sans aucune discrimination. En Essonne, un premier agrément vient d'ailleurs d'être attribué à une personne homosexuelle".**

"*Le rejet de ce texte reflète une conception archaïque du mariage et d'une société hétéronormée où l'on considère que femmes et hommes sont complémentaires et que le mariage a une visée forcément procréatrice*", ajoute Maud Olivier, Vice-présidente du Conseil général chargée de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, et rapporteuse de cette motion à l'Assemblée départementale. "*Les propos homophobes qui ont été tenus contribuent à la stigmatisation de l'homosexualité. Cela a des conséquences tragiques. En France, la première cause de mortalité des collégiens est le suicide et la première raison du passage à l'acte est l'orientation sexuelle*".

En soumettant ce texte à l'Assemblée départementale, le Conseil général dénonce une discrimination persistante sur la base de l'orientation sexuelle et exige que soient offerts aux couples de même sexe les mêmes droits et la même liberté de choix que pour les couples hétérosexuels.

---

<sup>1</sup> Dans son programme, Nicolas Sarkozy avait promis la création pour les couples de même sexe d'un contrat d'union civile.